



## Fuite sur cumulus dans appartement meublé

Par **Luluudan**, le **21/08/2019** à **12:12**

Bonjour

Je suis propriétaire bailleur

Mon locataire m'a fait part d'une fuite sur le cumulus de l'appartement.

Nous avons ensuite coupé l'eau... Mais l'eau a quand même fait des dégâts dans le studio surtout au niveau de parquet flottant.

Le cumulus fuyait... À quel niveau ? Je ne pourrais pas vous dire exactement.. Cependant... Nous avons préféré changer le cumulus avec l'aide d'un ami et du locataire.... Autant repartir à neuf et sans soucis

L'assurance me demande pour la prise en charge à quel niveau était la fuite... À part répondre au niveau du cumulus...

M'a question sera donc de savoir... Qui va prendre en charge les dégâts causés par la fuite... Sachant que j'ai changé le cumulus à mes frais... (tout à fait normal) mais maintenant une question de prise en charge des travaux suite à ce dégât des eaux.

Est-ce l'assurance du locataire ? Mon assurance PNO ou encore l'assurance de l'immeuble ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **chaber**, le **21/08/2019** à **15:10**

bonjour

[quote]

mais maintenant une question de prise en charges des travaux suite à ce dégât des eaux.

[/quote]

c'est selon la nature des dommages